



Audience PsyEN EDO / DCIO SNES-FSU du 30/05/24

Dans l'éducation nationale : Depuis plusieurs mois, les signes donnés par notre ministère ne vont pas dans le sens d'une reconnaissance du rôle des psychologues de l'éducation nationale : création de référents, saisine de l'inspection générale sur les missions des PsyEN-EDO.

La création de nombreux référents dans le second degré qui dotés d'une formation de quelques jours, s'aventurent sur les terrains complexes du harcèlement, de la santé mentale, de l'orientation, de la grande difficulté scolaire et du handicap, en lieu et place des PsyEN, est déjà le signe d'une ignorance délibérée de notre place dans l'École.

Dans le champ de l'orientation plus particulièrement, les missions confiées aux enseignants et CPE dans le cadre du pacte empiètent de plus en plus sur celles des PsyEN EDO, dans une approche réductrice. Comment aborder comme un enseignement, des compétences qui visent la connaissance de soi, l'estime de soi, la projection dans l'avenir et concernent des dimensions éminemment subjectives et psychologiques ? La notion même de « *compétences à s'orienter* » ne fait d'ailleurs pas consensus entre les chercheurs en psychologie.

Tout converge vers le transfert de pans entiers de leurs missions à d'autres personnels tandis que les actions des PsyEN se limiteraient aux commandes de bilans psychologiques, aux seuls élèves en grande difficultés et aux des enfants et adolescents en situation de handicap. Cette redéfinition des missions des PsyEN pourrait s'accompagner d'interventions au bénéfice de structures relevant de la santé hors Education nationale. C'est la gestion de la misère et de la mutualisation des personnels alors que le niveau de recrutement des PsyEN reste extrêmement bas.

En dehors de l'éducation nationale : Le 20 mars a déjà été adoptée au Sénat une proposition de loi visant à transférer la compétence « médecine scolaire » aux départements volontaires. Plusieurs rapports cherchent à pallier le manque de pédopsychiatres et de structures de soin publiques. Leurs points communs ? Redéfinir les missions, le statut et la formation des PsyEN afin qu'elles et ils soient regroupés sous l'autorité fonctionnelle des médecins de l'éducation nationale, avec les infirmier·es, les assistant·es de service social et appliqué, selon des techniques imposées, des bilans que les PMI ou les CMPP n'ont plus la capacité d'assurer.

Cette vision hiérarchique médico-centrée visant à mettre sous contrôle les psychologues est à rapprocher du projet de loi déposé en mai sur la création d'un ordre des psychologues dont les psychologues ne veulent pas.

Concernant l'actualité académique : Les modalités de calcul de l'indemnité REP/REP+ (décret 2022-1534 « Éducation prioritaire » du 8 décembre 2022) pour les PsyEN EDO ne sont pas harmonisées dans l'académie, elles diffèrent selon les départements. Nous ne comprenons pas pourquoi une même règle de calcul n'a pas été retenue à l'issue du groupe de travail, n'était-ce pourtant pas l'objectif de ce GT ? Les PsyEN EDO en REP ont beaucoup perdu avec l'abandon du forfait versé au profit d'un mode de calcul au plus juste « du temps

effectif », or le travail effectué dans les établissements déborde inévitablement le temps de permanences. Le temps de travail d'un PsyEN EDO se répartit entre le CIO et les lycées non concernés par l'éducation prioritaire. Si cette application va améliorer la situation des 362 PsyEN exerçant en REP+ au niveau national, elle va dégrader celle des 730 collègues travaillant en REP. Les DCIO qui peuvent avoir des collègues REP/REP+ dans leur bassin ont été complètement oubliés ce qui montre une absence de reconnaissance de leur travail.

En Seine-Maritime, consigne a été donnée de retenir 13H30 pour un temps plein, 10H48 pour un 80% et 6H45 pour un ½ temps. Le SNES-FSU demande que la modalité de calcul la plus favorable soit retenue pour tous les PsyEN EDO de l'académie de Normandie.

Un point sur les postes : 238,5 postes de PsyEN EDO étaient recensés en Normandie au 01/09/23. Nous réitérons notre demande de connaître la ventilation précise des ETP de PsyEN EDO CIO par CIO, au SAIO, le SG s'était engagé à nous communiquer ces informations que nous n'avons pas encore obtenues. Y aura-t'il un GT contractuels avant les vacances afin que les collègues puissent avoir plus tôt connaissance de leur affectation ?

Par ailleurs, le positionnement de la région Normandie qui souhaite expérimenter sur un territoire volontaire un guichet unique d'orientation et d'information sur les métiers est également très préoccupant. Cela montre bien les velléités de la région d'aller au-delà des compétences sur l'information que la loi LCAP de 2018 lui donne. La FSU est opposée à ce modèle de guichet unique alors que pour le public de la formation initiale les CIO sont bien identifiés.

Que la région commence par remplir correctement sa mission liée à l'information ! la FSU a à plusieurs reprises dénoncé le choix de la région du tout dématérialisé en matière d'information. Les retours au sujet de la diffusion des guides d'information par les régions sont très négatifs, que ce soit du côté des usagers ou des professionnels. Cette insatisfaction a été relayée par la FSU en commission 2 du CREFOP. Cela ressort également dans le rapport des députés Cazenave et Davi sur l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur. A quand le retour des brochures pour chaque élève de 3^{ème} et de Tle, un travail que réalisaient les DRONISEP...

Nous avons cru comprendre qu'une « charte » encadrant les interventions extérieures en lien avec la découverte des métiers avait été élaborée par le rectorat et la région pour éviter les dérives, les OS n'ont pas été associées. Pourrions-nous en avoir connaissance ? L'entrisme de certaines associations ou fondations de par les valeurs qu'elles véhiculent incite en effet à la plus grande vigilance.

Un point sur les conditions matérielles dans les CIO : Certains CIO ont été ces derniers temps confrontés à des coupures de leur ligne internet (Site St Sever, le Havre...), ce qui n'a pas facilité notre travail pendant la période de Parcoursup. Cerise sur le gâteau, nous venons d'apprendre que les PsyEN EDO nouvellement affectés, les futur.e.s contractuel·l·es ne seront plus doté·e·s d'ordinateur portable. L'argument mis en avant est la prime informatique de 150 euros net devant servir à l'achat de notre propre matériel, il faudra attendre un certain temps avant de pouvoir acheter un ordinateur correct, une imprimante, de l'encre... Nous n'avons pas non plus la garantie que les ordinateurs fixes vont rester dans les CIO. Bienvenue en Absurdie, nos ordinateurs portables ne pourront pas être connectés au réseau pour des raisons de sécurité ! Il est aussi demandé aux collègues de venir avec leur ordinateur lors des commissions 3^{ème} PM et CAES. Ces économies à venir sur le dos des PsyEN participent de la dégradation de nos conditions de travail.

Un point rapide sur l'offre de formation continue en direction des PsyEN qui ne brille pas par sa richesse... M. Adam nous a répondu que cela serait dans la continuité de l'année précédente.

Les collègues du CIO de l'Aigle rattachés provisoirement au CIO d'Alençon s'interrogent sur le devenir de leur CIO ? Le CIO de l'Aigle pourra-t'il reprendre son fonctionnement normal à la rentrée 2024 ?

En résumé, les PsyEN souhaitent continuer à développer leurs missions au service de la réussite et de l'émancipation de tou·te·s les adolescent·es, ce qui est bien éloigné de cette Ecole du tri social qui se met en place. Nous ne voulons pas de ces évolutions, c'est la raison pour laquelle le SNES-FSU et la FSU-SNUipp appelle à une journée de mobilisation des PsyEN le 6 juin 2024.

Réponses de l'administration :

Présents à l'audience pour le SNES-FSU, 3 PsyEN EDO : Christine Delaune, Yolande Rolet-Benabid, François Bertaud.

Pour l'administration : Monsieur Foselle, secrétaire général de l'académie, Madame Gréverie, secrétaire générale adjointe en charge du budget, Monsieur Adam, DRAIO par intérim, Monsieur Demazières, chef de la DPE.

Par rapport aux évolutions pressenties et à la perspective de création d'un service de santé scolaire départemental, le SG répond que l'idée n'est pas nouvelle et qu'il y a selon lui une certaine cohérence puisque l'on est passé de conseiller d'orientation à psychologue de l'Education nationale (il ne mentionne pas la période CO-Psy entre 1991 et 2017), comme si le changement d'appellation devait nous faire basculer du côté des personnels de santé. Nous avons rappelé que nous sommes psychologues depuis 1991 avec le titre de conseiller d'orientation psychologue avant la création du corps unique des PsyEN en 2017. Il y a des psychologues qui exercent dans différents champs de la psychologie sans être pour autant des personnels de santé, cette intervention du SG va dans le sens du rapport de l'IGESR qui présentait notre métier avant le corps unique comme n'étant pas un métier de psychologue !

Le SG précise que le lieu de travail des PsyEN est à interroger, en évoquant l'hypothèse d'une affectation possible en EPLE, proposition que l'on retrouve également dans le rapport des IG ! Nous avons rappelé au SG que nous sommes toujours opposés à cette perspective que nous avons combattue à l'époque où CO-Psy, le CSAIO (M.Petit) avait imaginé pouvoir nous affecter en EPLE, cela rappellera des souvenirs de sardines et de belles luttes aux plus ancien.n.es.

Nous avons rappelé notre attachement à notre collectif de travail PsyEN EDO au sein des CIO, l'importance de maintenir le maillage des CIO pour les élèves, les familles, un lieu tiers, les PsyEN EDA n'ont pas cette chance et se retrouvent plus isolés. La FSU n'est pas opposée à une évolution des CIO à condition qu'ils deviennent le support d'un service de psychologie et de l'orientation de l'Education nationale de la maternelle à l'université pour les PsyEN EDO / EDA. Et cela ne coûterait pas cher puisqu'il y a déjà des supports CIO !

Par rapport à la volonté de la région d'expérimenter un guichet unique d'orientation et d'information sur les métiers sur le territoire du nord cotentin à Cherbourg, le rectorat interrogé au mois de novembre a répondu qu'il ne souhaitait pas s'associer, dont acte. Cela ne veut pas dire que cette expérimentation ne se fera pas, le rectorat n'a pas le pouvoir de l'empêcher si la région souhaite poursuivre dans cette direction.

Quant à l'information régionale numérique que nous critiquons, elle répondrait aux nouveaux usages... A minima, des brochures papier pour les élèves à besoins éducatifs particulier, les professionnels ont été distribués nous a répondu M.Adam tout en convenant qu'il n'y avait plus de brochures papier pour tous pour aussi des raisons d'économie.

La charte région / rectorat encadrant l'intervention des associations qui s'appuie sur un cadre national (DGSCO) n'est pas tout à fait finalisée, elle est dans le circuit des signatures. Nous avons fait remarquer que les OS n'avaient pas été associées. L'AROM reçoit plusieurs dizaines de sollicitations par jour, l'idée est de créer un comité de référencement, avec un cahier des charges sur les grands principes, les valeurs. La commission se réunirait tous les 2 mois dans un travail conjoint DRAIO et agence. Pas de représentant d'OS ce que nous regrettons. Avant, une fois par an les associations venaient présentées leur démarche au rectorat.

Indemnités REP / REP+ : M. Demazière nous répond – Le 23 octobre 2023 la circulaire a été transmise aux DCIO + formulaire. « *L'ensemble des DCIO nous a répondu, il faut simplement appliquer la circulaire* », voilà pour la version officielle. Non, bon nombre de DCIO n'ont pas souhaité retourner le formulaire avant les conclusions du groupe de travail sur le sujet !

Face à l'incohérence de la position de l'administration, la même règle n'est pas appliquée sur l'académie de Normandie, on a senti un certain flottement, il n'est pas question de revenir au forfait a dit le SG (décret du 8 décembre 2022). Pourquoi avoir constitué un GT sur les indemnités REP/REP+ alors s'il s'agit d'appliquer la circulaire ? Pas de réponse... Nous demandons que la modalité de calcul pour la Seine-Maritime qui semble être la moins pénalisante soit généralisée pour tou.te.s, mais la réponse donnée par M. Demazière laisse peu d'espoir, il nous répond qu'il faudra revoir la situation en Seine-Maritime ce qui risque de dégrader la situation des PsyEN EDO seino-marins exerçant en REP, mais « ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit » sic M.Demazière. Pour l'administration, l'arbitrage trouvé en Seine-Maritime se rapprocherait de la logique du forfait en n'étant pas individualisé / temps de travail, le calcul doit se faire par rapport au temps de travail effectif passé en collège REP/REP+. Bon courage aux DCIO pour tenir bon collectivement ! C'est aussi une décision politique, et elle n'est pas en faveur des PsyEN EDO, un arbitrage moins défavorable pourrait être appliqué à tou.te.s.

La répartition des postes CIO par CIO et au SAIO pourra nous être communiquée sans problème, dont acte. Cela fait 2 ans que l'on attend !

Concernant le matériel informatique, M.Foselle a dit qu'il faudra faire le point avec la DSI. « *La prime informatique est exclusive d'autres dotations nous répond-il, techniquement c'est logique, il faut voir ce que permet le texte, ce que ne permet pas le texte* ». C'est encore une fois un arbitrage politique. Souhaite-t'on nous mettre des bâtons dans les roues ou non ? Rendre la profession attractive ou non ? Cela détériore toujours plus nos conditions de travail. M.Foselle dit être conscient qu'il y a besoin de matériel informatique / ordinateurs fixes dans les CIO. Les réponses ne sont pas rassurantes, l'administration ne s'engage plus à nous doter d'ordinateur professionnel à l'avenir.

Pour la situation du CIO de l'Aigle, suite à la dégradation des locaux, pas de solution de rénovation sur le bâtiment ancien, coût faramineux. Les collègues sont accueillis sur le lycée Napoléon ce qui semble convenir... Un retour dans l'ancien local est à exclure, quelle perspective... si ce n'est resté en l'état.